

Des savanes flamandes et forêts pluviales wallonnes.

La criminalité en matière de biodiversité chez nous.



Au niveau international, la criminalité en matière de **biodiversité** fait depuis peu l'objet d'une attention intense. En 2016, l'UNODC (Office des Nations Unies contre la drogue et le crime) a publié un 'Rapport inaugural sur le crime contre les espèces sauvages dans le monde'. Cette même année, Interpol et ONU Environnement ont rédigé un rapport intitulé 'The rise of environment crime – A growing threat to natural resources, peace, development and security'. Au niveau européen, un 'Plan d'action contre le trafic d'espèces sauvages' (COM(2016) 87 final) a également été adopté en 2016.

Cette journée d'étude porte le regard sur **la criminalité en matière de biodiversité dans notre pays**. L'évaluation par la Commission européenne de la mise en œuvre de la politique environnementale européenne, communiquée début 2017, estime qu'en ce qui concerne la Belgique, des efforts soutenus visant la protection, le maintien et le développement de la biodiversité constituent un défi prioritaire. *Quels sont les crimes 'verts' dans nos savanes flamandes et nos forêts pluviales wallonnes ? Comment sont-ils réprimés ?* L'UE pose ses balises avec des obligations de sanction. Nous examinons les faits sur le terrain, sollicitons l'avis de l'écologie, écoutons la criminologie et assimilons les analyses de l'économie environnementale. Nous comparons les faits, la législation et les pratiques de sanction en Région wallonne et en Région flamande. La comparaison enrichit et approfondit l'analyse effectuée. Trois questions sont au cœur de

la journée d'étude et des recherches menées. La première question évalue le travail du législateur : *existe-t-il des lacunes ou faiblesses dans l'instrumentaire de sanction, qui demandent une intervention législative ?* La deuxième examine le fonctionnement du système de sanction comme un tout : *quels complémentarités et partages des tâches se sont développés dans le traitement des infractions environnementales aux niveaux pénal et administratif, ainsi que sur le plan de l'action punitive et réparatrice ? Comment fonctionne ce tandem de possibilités ?* Enfin, *last but not least* : *où en sommes-nous en matière de sanctions réparatrices ? Comment restaurons-nous la biodiversité abîmée ou détruite lors de la commission d'une infraction environnementale ?*

Au travers de l'ensemble de cette réflexion, nous accordons une attention particulière aux **petits éléments paysagers** qui, éparpillés entre des plus grandes surfaces de nature protégée, créent dans une large mesure la connectivité indispensable au maintien de la biodiversité.

Les orateurs appartiennent au monde académique et à la pratique du contrôle et de la sanction du droit de l'environnement.

Organisation : Carole M. Billiet, Centrum voor Milieu- en Energierecht (CM&ER) UGent et Charles-Hubert Born, Séminaire de recherche en droit de l'environnement et de l'urbanisme (SERES) & Centre de la recherche sur la biodiversité (BDIV) UCLouvain, en collaboration avec la Charte.



8h.30-9h.00 Accueil avec café et thé
9h.00 Introduction par le président, **Charles-Hubert Born**
9h.00-9h.30 Les obligations de sanction de droit européen, **Audrey Baeyens**
9h.30-10h.00 La biodiversité et l'infrastructure écologique : comment un 'vieux' patrimoine reste-t-il fonctionnel demain ?, **Hans Van Dyck**
10h.00-11h.10 Les infractions en matière de biodiversité chez nous : les faits au regard de la criminologie

Wallonie: Les infractions chiffrées, **Ludovic Boquet**
Flandres: Infractions 'vertes' – une anthologie, **Sven Vrielynck**
Criminologie: Exceptions, estimations et complexité. Réflexions de la criminologie (verte), **Lieselot Bisschop**
11h.10-11h.30 Pause-café
11h.30-12h.00 L'appréciation de la valeur de la faune, la flore et les petits éléments paysagers : la parole à l'économie, **Sandra Rousseau**

12h.00-13h.00 La jurisprudence pénale relative aux infractions en matière de biodiversité

Wallonie : **Pierre Moërynk**

Flandres : **Farah Bouquelle**

13h.00-14h.00 Lunch

14h.00 Reprise des travaux sous la présidence de

Etienne Orban de Xivry

14h.00-15h.00 Les amendes administratives punissant les infractions en matière de biodiversité

Wallonie : **Ludovic Boquet**

Flandres : **Katinka De Clercq**

15h.00-16h.00 La sanction réparatrice: la politique de remise en état

Wallonie : **Charles-Hubert Born**

Flandres, avec les petits éléments paysagers en point de mire : **Sofie Vereycken**

16h.00-16h.30 La contribution de la société civile à la sanction de la loi environnementale, **Carole M. Billiet**

16h.30 Clôture de travaux par le président



Cette formation s'adresse aux *fonctionnaires des administrations locales et régionales actifs dans le domaine de la gestion de la nature, des forêts, de la chasse, de la pêche et de l'agriculture, en particulier les inspections et les fonctionnaires ayant compétence pour infliger des amendes administratives ou autres sanctions ; procureurs, juges pénaux et autres magistrats ; avocats ; académiques ; associations actives dans le domaine de la conservation de la nature, la gestion des paysages, la foresterie, la chasse, la pêche et l'agriculture ; décideurs politiques et autres managers publics ; ...*



- Accréditation obtenue auprès de **l'OBFG** pour 6 points.
- Accréditation obtenue auprès de **l'Institut de Formation judiciaire** pour les magistrats, les stagiaires judiciaires et les membres de personnel de l'ordre judiciaire qui sont effectivement présents.
- Tous les participants recevront une attestation de présence.



Vendredi 15 décembre 2017 à 9h.00. (accueil à partir de 8h.30)



UCL - auditoire Montesquieu 1

Place Montesquieu

1348 Ottignies-Louvain-la-Neuve

Plus d'information suivront lors de la confirmation de votre participation à la journée d'étude.



Le montant de participation s'élève à 165,28 euro (tva 21% non comprise) / 200 euro (tva 21% comprise) et comprend :

- la participation
- la farde de documentation
- le livre avec les rapports de la journée d'étude
- la restauration



Inscrivez-vous maintenant

Inscription en ligne

Via www.lacharte.be/formations.

Vous pouvez payer directement ou après réception de la facture.

Annuler

Vous pouvez annuler dans les quinze jours suivant votre inscription et jusqu'à 5 jours avant la formation. Si vous vous êtes inscrits par le site web, l'annulation est gratuite. Si vous vous êtes inscrits via d'autres canaux, vous payerez 15 euros de frais administratifs. Vous pouvez toujours indiquer un remplaçant.

Pour plus d'informations

Pour plus d'informations, contactez-nous au n° de téléphone 050 47 12 75 ou via formations@lacharte.be.

Les Formations la Charte

Les Formations la Charte, l'ancien centre de formation Studipolis, organise une vaste gamme d'activités de formation pour les professionnels. Pour l'aperçu complet, consultez notre site web www.lacharte.be/formations.